

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UDSMA – MFA  
ET LA MAIRIE D'ONET-LE-CHATEAU  
POUR LE CO-FINANCEMENT DE L'ETUDE  
RELATIVE AU PROJET DE NOUVEL EHPAD**

**Entre d'une part :**

L'UDSMA – Mutualité Française Aveyron, Parc d'activité de la Gineste, 227 avenue Pierre CARRERE – 12 000 RODEZ,  
en particulier pour l'EHPAD Les Clarines,  
Représentée par son Directeur Général, Pierre GIGAREL,

**Et d'autre part :**

La Mairie d'Onet-le-Château, 12 rue des Coquelicots – 12 850 ONET-LE-CHATEAU  
Représentée par son Maire, Jean-Philippe KEROLSIAN,

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

**Préambule :**

L'UDSMA – MFA est une entreprise mutualiste qui gère des services de soins et d'accompagnement mutualistes, parmi lesquels l'EHPAD Les Clarines, situé à Rodez.

Cet établissement accueille 35 personnes âgées dépendantes. L'UDSMA – MFA a obtenu un arrêté du Conseil Départemental en 2022 pour porter la capacité de l'EHPAD de 35 à 70 lits. La réserve foncière sur laquelle est sise l'EHPAD ne permettant pas une extension du bâtiment, il a été décidé de déplacer l'établissement.

La commune d'Onet-le-Château a accepté d'accueillir l'établissement et est devenue partie prenante du projet.

Un Comité de Pilotage a été constitué, réunissant le Conseil Départemental, la Direction Départementale de l'Agence Régionale de Santé, la Mairie d'Onet-le-Château et l'UDSMA – MFA.

Le Comité de Pilotage a décidé que le nouvel EHPAD devrait s'inscrire dans la philosophie de l'EHPAD de demain et être pensé comme un EHPAD plateforme. Afin de créer un EHPAD innovant et pionnier sur le département, le COPIL a décidé de se faire accompagner dans la démarche.

Trois cabinets ont été contactés dans le cadre d'un appel d'offres lancé par l'UDSMA – MFA.

Le premier n'a pas donné suite et le second a fait une offre dont le montant était plus élevé que celui de AA Architecture.

L'atelier AA Architecture était le mieux disant, il a été retenu pour accompagner la démarche, dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'usage (cf. Convention en pièce jointe). Ce cabinet d'architecture a accompagné et accompagne de nombreux projets dans la France entière sur le mode des EHPAD de demain, inclusifs et domiciliaires.

Dans le cadre de l'étude, des études de sol et l'intervention d'un géomètre sont également nécessaires en amont du projet.

## **ARTICLE 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de financement partagé de l'accompagnement réalisé par le cabinet AA architecture dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'usage.

## **ARTICLE 2 – Eléments financiers de la convention**

Le coût global de l'étude s'élève 63 441,60 €.

Le coût de l'accompagnement réalisé par le cabinet AA architecture s'élève à 55 740 €.  
Les interventions du bureau pour l'étude des sols et le géomètre ont un coût de 7 701,60 €.

## **ARTICLE 3 – Engagements des parties**

L'Agence Régionale de Santé finance l'étude à hauteur de 44 592 €. Les 3 autres parties que sont la Mairie d'Onet-le-Château, le Conseil Départemental et l'UDSMA – MFA ont convenu de partager le reste à charge de 18 849,60 € en trois parts égales lors du COPIL du 27 octobre 2022.

L'UDSMA – MFA s'est engagée à faire l'avance sur le financement de l'étude.

## **ARTICLE 4 – Montant de la participation de la Mairie d'Onet-le-Château**

La Mairie d'Onet-le-Château s'engage à verser à l'UDSMA – MFA la somme de 6 283,20 €.

## **ARTICLE 5 – Durée de l'opération**

L'étude se déroule d'octobre 2022 à août 2023.

Fait à Rodez, le 6 février 2023 en deux exemplaires.

Pour l'UDSMA – MFA  
Le Directeur Général  
Pierre GIGAREL

Pour La Mairie d'Onet-le-Château  
Le Maire  
Jean-Philippe KEROLSIAN